



DEL N° 054/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du Vendredi 29 Septembre 2023

Date de convocation

22/09/2023

Date d'affichage

22/09/2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2023 le Vendredi 29 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent excusé ayant donné procuration :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JOLY Denis à M. BROQUET Jean-Noël, PINOY Jacques à M. BOURDON Philippe

Absent excusé :

Absent non excusé :

Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

Mme VINCKIER Annick

Objet : FIXATIONS DES CONDITIONS D'OCTROI ET ENVELOPPE DES COLIS DE FIN D'ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la famille et de l'aide sociales,

Vu la délibération n° 022-2023 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2022 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il est de la compétence du Conseil Municipal doit se prononcer sur les conditions d'attribution des secours accordés aux personnes en difficulté,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Rappelle :

Que chaque année, la commune réalise et offre trois types de colis dans cadre des fêtes d'année :

- Un colis pour les aînés ;
- Un colis d'aide aux personnes suivies par le dispositif des secours en période hivernale ;
- Un colis pour les personnes de moins de 65 ans bénéficiaires de l'A.A.H. ou invalide bénéficiaire d'une pension d'invalidité.

Propose :

- **De reconduire** les conditions d'octroi de l'année précédente à savoir :
 - **Colis des aînés** : Être âgé de plus de 65 ans et être domicilié dans la commune ;
 - **Colis d'aides aux personnes suivies par le dispositif des secours en période hivernale** : Être allocataire du dispositif ;
 - **Colis pour les personnes de moins de 65 ans bénéficiaires de l'A.A.H. ou Invalidité** : Être bénéficiaire de l'A.A.H. ou invalide bénéficiaire d'une pension d'invalidité ;
 - Les colis ne sont pas cumulables ;
 - Le bénéficiaire se verra remettre le plus avantageux selon sa situation.
- **De fixer** les conditions d'octroi et l'enveloppe relative aux colis de fin d'année comme suit : une enveloppe globale de 7000,00 € est prévue au compte 6232 fêtes et cérémonie.

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les conditions d'attributions et l'enveloppe pour les colis de fin d'année repris ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les conditions d'octroi et l'enveloppe fixées pour les colis de fin d'année,
- **Charge** Monsieur le Maire de passer les commandes selon les conditions reprises ci-dessus,
- **Dit** que cette dépense sera imputée sur le compte 6232 fêtes et cérémonies,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame Valérie KRIEBUS, responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,




J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL542023
Objet :	DEL 054/2023 : FIXATIONS DES CONDITIONS D'OCTROI ET ENVELOPPE DES COLIS DE FIN D'ANNEE 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	059-215905944-20230929-DEL542023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230929-DEL542023-DE-1-1_0.xml	text/xml	911 o
Document principal (Délibération) Nom original : D54.2023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230929-DEL542023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	140.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 octobre 2023 à 10h00min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 octobre 2023 à 10h00min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 octobre 2023 à 10h00min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 octobre 2023 à 10h01min04s	Reçu par le MI le 2023-10-03